



estimation d'une maison commune

Par **dupont**, le **27/07/2009** à **15:36**

Je suis propriétaire d'une maison sur Lille, mon ex-mari habite cette maison et en plus il a la jouissance gratuite de domicile conjugal. Mr me propose une estimation sans document officiel (notaire ou agence immobilière)Ayant fait des travaux chez lui, il ne veut pas faire rentrer un notaire ou un agent immobilier afin que je puisse faire une estimation.

Quels sont mes droits ?

Merci de me répondre au plus vite.